CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT N° 892-2020

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 813-2017 PERMETTANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Apollinaire, MRC de Lotbinière, tenue le 11e jour de janvier 2021, à 18 h 30, par voie visioconférence, à laquelle étaient présents :

Son honneur le Maire : Bernard Ouellet

Les conseillers : Daniel Laflamme, conseiller n° 1
Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Julie Rousseau, conseillère n° 4
André Sévigny, conseiller n° 5
Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE le Règlement numéro 813-2017 est entré en vigueur le 13 novembre 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent Règlement a dûment été donné le 7 décembre 2020, par Alexandre d'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 892-2020 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe A du règlement numéro 813-2017 est remplacé par le texte apparaissant à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 11E JOUR DE JANVIER 2021.

Bernard Ouellet, maire

Martine Couture, directrice générale/secrétaire-trésorière

Avis de motion :	**7 décembre 2020**
Adoption du règlement :	**11 janvier 2021**
Avis public d'entrée en vigueur :	**14 janvier 2021**

Annexe A

Circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux - Liste des chemins et cartes

A. Route du Bois-de-l'Ail, dans l'emprise du côté est à partir du rang Marigot, sur environ 60 mètres en direction sud;

B. Sous le viaduc de la route du Bois-de-l'Ail, dans l'emprise du côté est, sur environ

C. Rue Laurier, dans l'emprise du côté sud, à partir du numéro civique 372, jusqu'au rang des Moulanges sur environ 1800 mètres;

D. Rang des Moulanges, d'ans l'emprise du côté sud, jusqu'à l'intersection de la route Terre-rouge, environ 660 mètres;

E. Route Terre-Rouge, dans l'emprise du côté ouest, environ 2000 mètres;

F. Rang Saint-Lazare (côté est de la Route 273) du côté sud de la chaussée, sur environ 312 mètres;

G. Chemin Bourret direction ouest, du côté nord de la chaussée, sur environ 950 mètres;

H. Route du Cap, dans l'emprise du côté ouest, entre le rang des Moulanges et l'intersection du chemin Lambert, et sur environ 45 mètres en direction ouest sur le lot 3 388 309;

I. Rang Bois-Joly, dans l'emprise du côté sud, entre le numéro civique 531 et le lot 3 384 055 sur une distance d'environ deux kilomètres;

J. Route de l'Ormière, dans l'emprise du côté est, à partir du rang Bois-Joly en direction nord, sur environ 118 mètres;

K. Route de l'Ormière, dans l'emprise du côté est, à partir du rang Bois Joly en direction sud vers le Rang Saint-Lazare, sur une distance d'environ 200 mètres;

L. Route des Ruisseaux en entier, entre le rang Saint-Lazare et le rang Bois-Joly;

M. Rang Saint-Lazare, à partir de la route des Ruisseaux en direction est, jusqu'aux limites de la Municipalité;

N. Rang Bois-Joly, dans l'emprise du côté nord, jusqu'à l'intersection de la rue Beauregard sur environ 185 mètres;

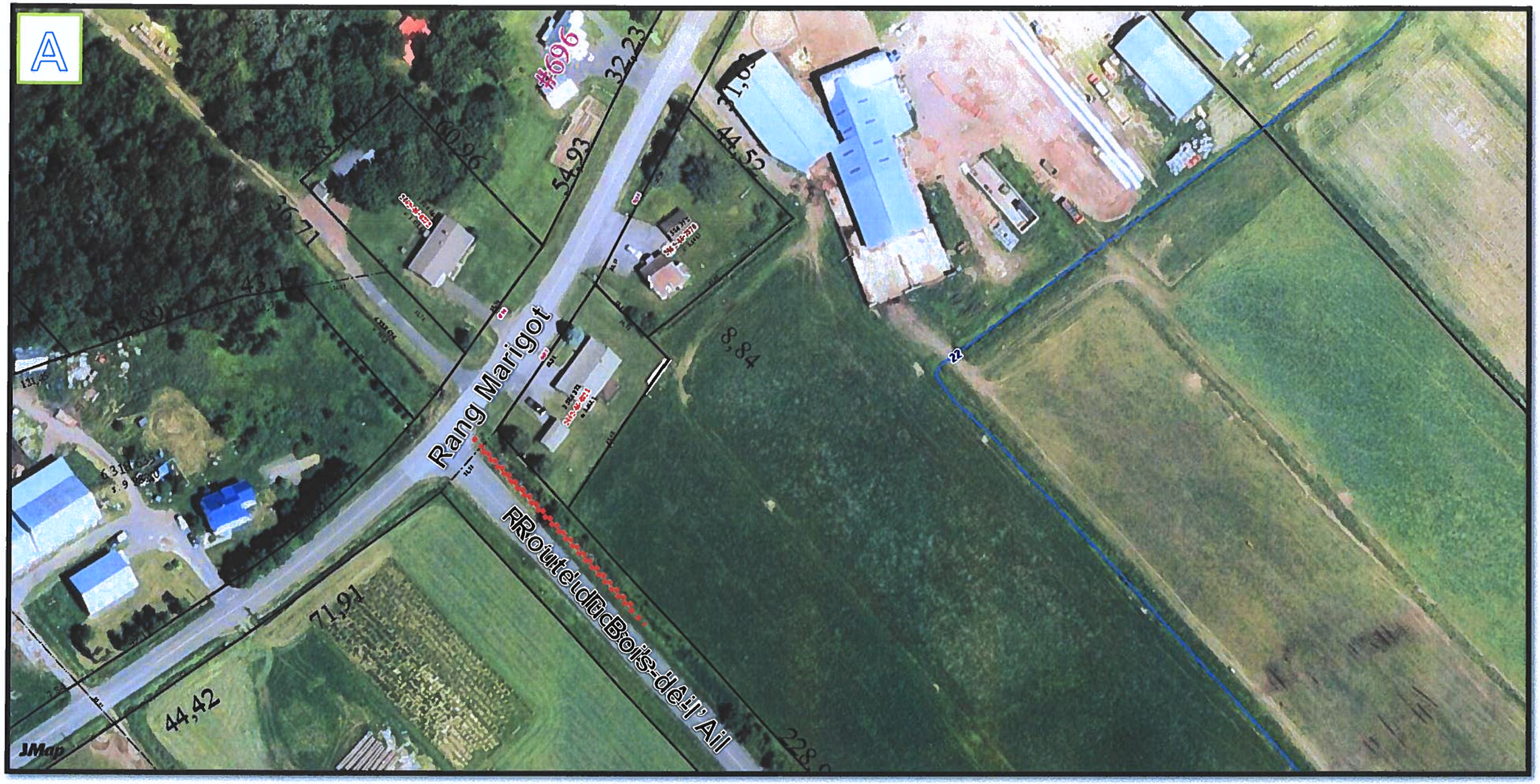
A
#696
32,23
54,93
60,96
36,71
44,52
8,84
Rang Marigot
RRoute du Bois-de-l'Ail
71,91
44,42
22
JMap

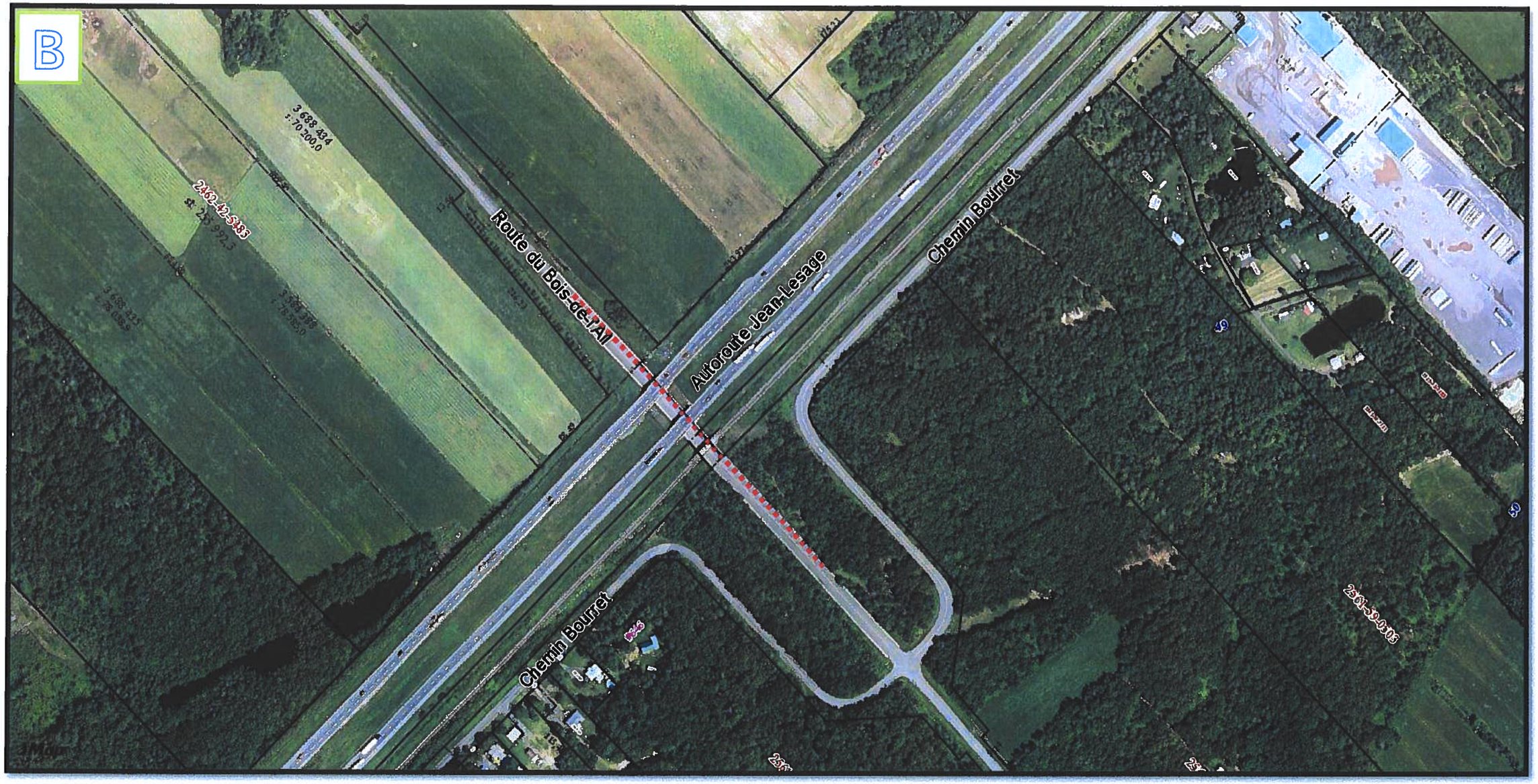
B
Route du Bois-de-l'Ail
Autoroute Jean-Lesage
Chemin Bourret
Chemin Bourret

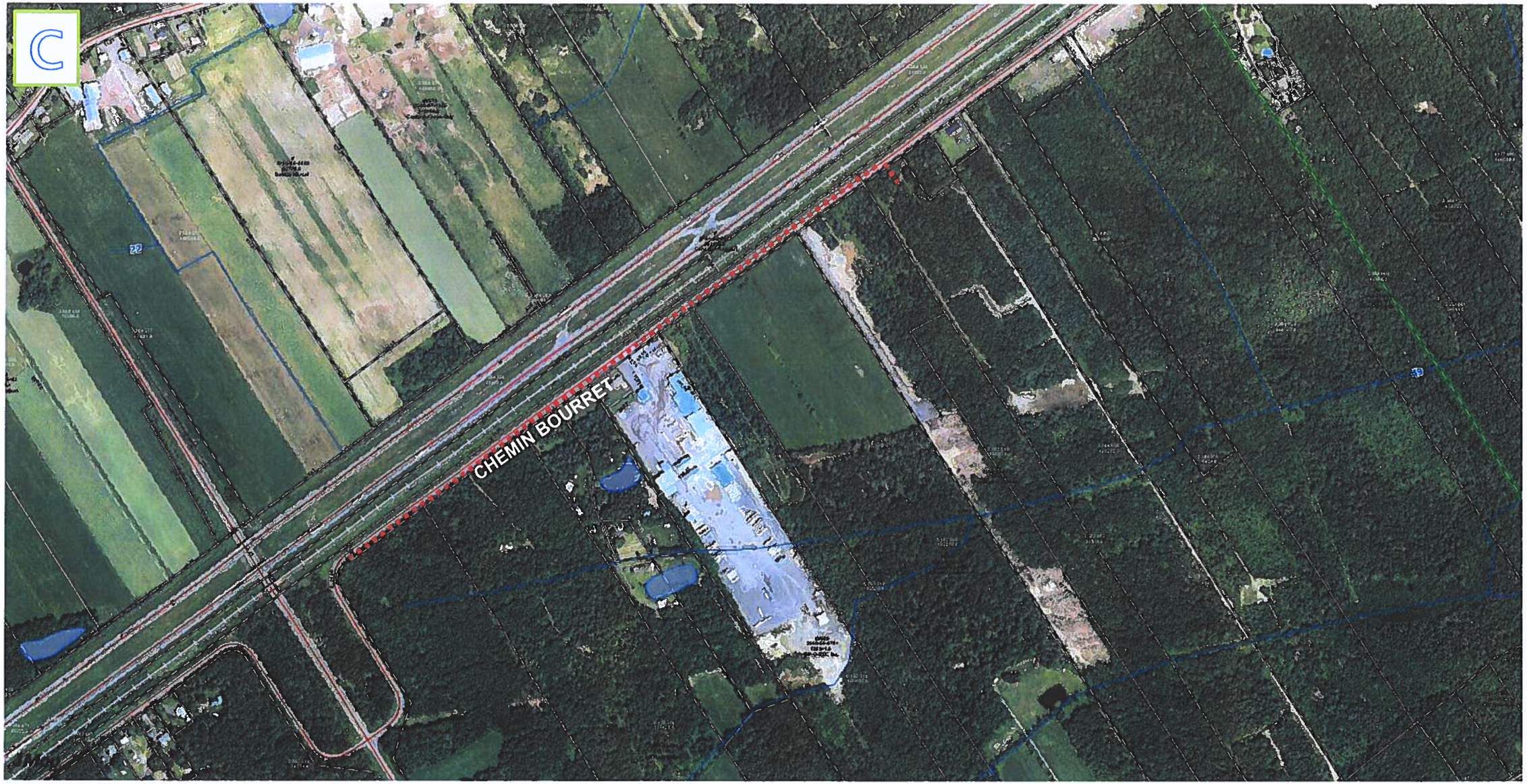
C
CHEMIN BOURRET
22
49

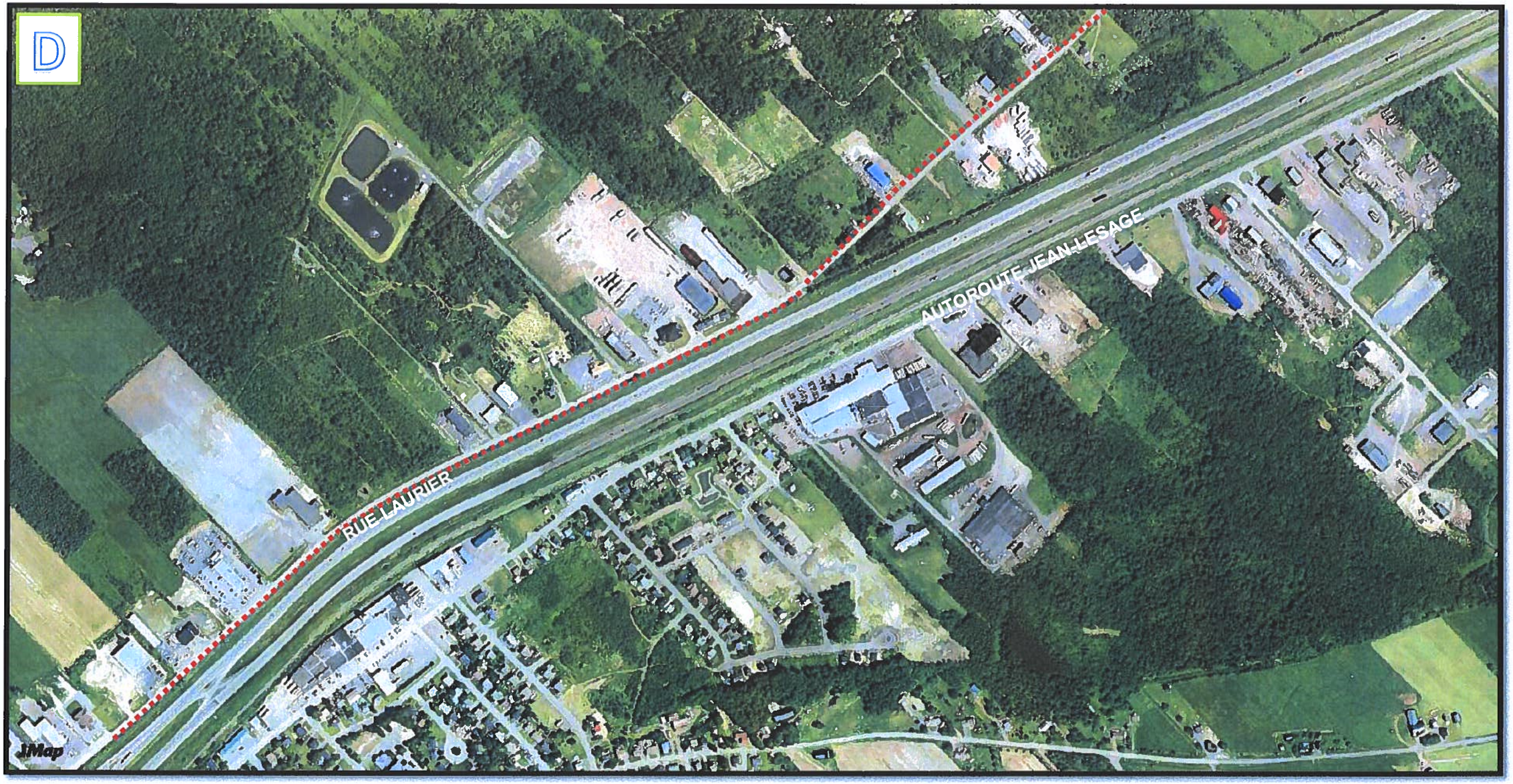
D
RUE LAURIER
AUTOROUTE JEAN-LESAGE
JMap

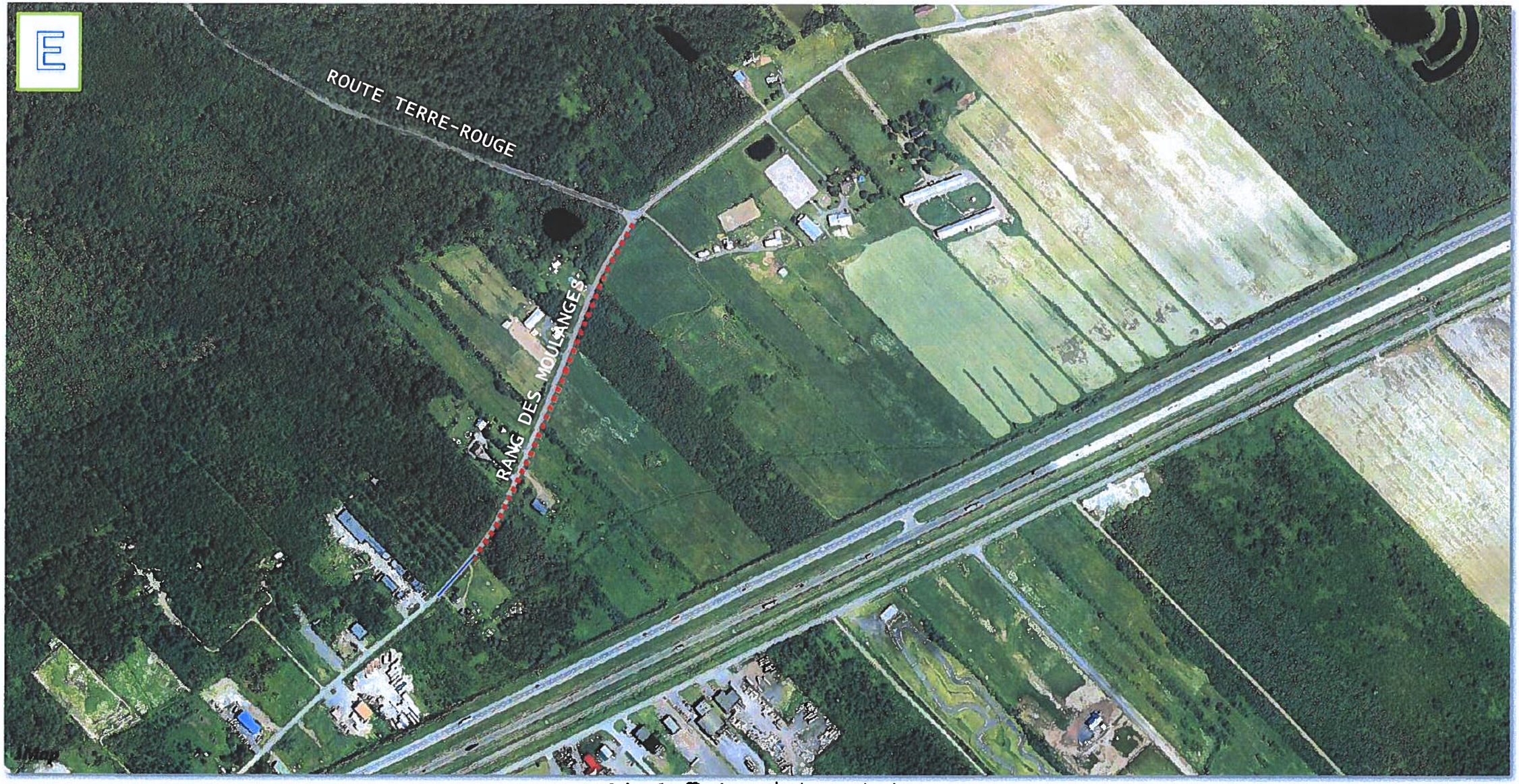
E
ROUTE TERRE-ROUGE
RANG DES MOULANGES

F
ROUTE TERRE-ROUGE
RANG DES MOULANGES
Route Terre-Rouge
Rang Bois Franc
2/66-66-40+9

G
RANG SAINT-LAZARE
ROUTE 273

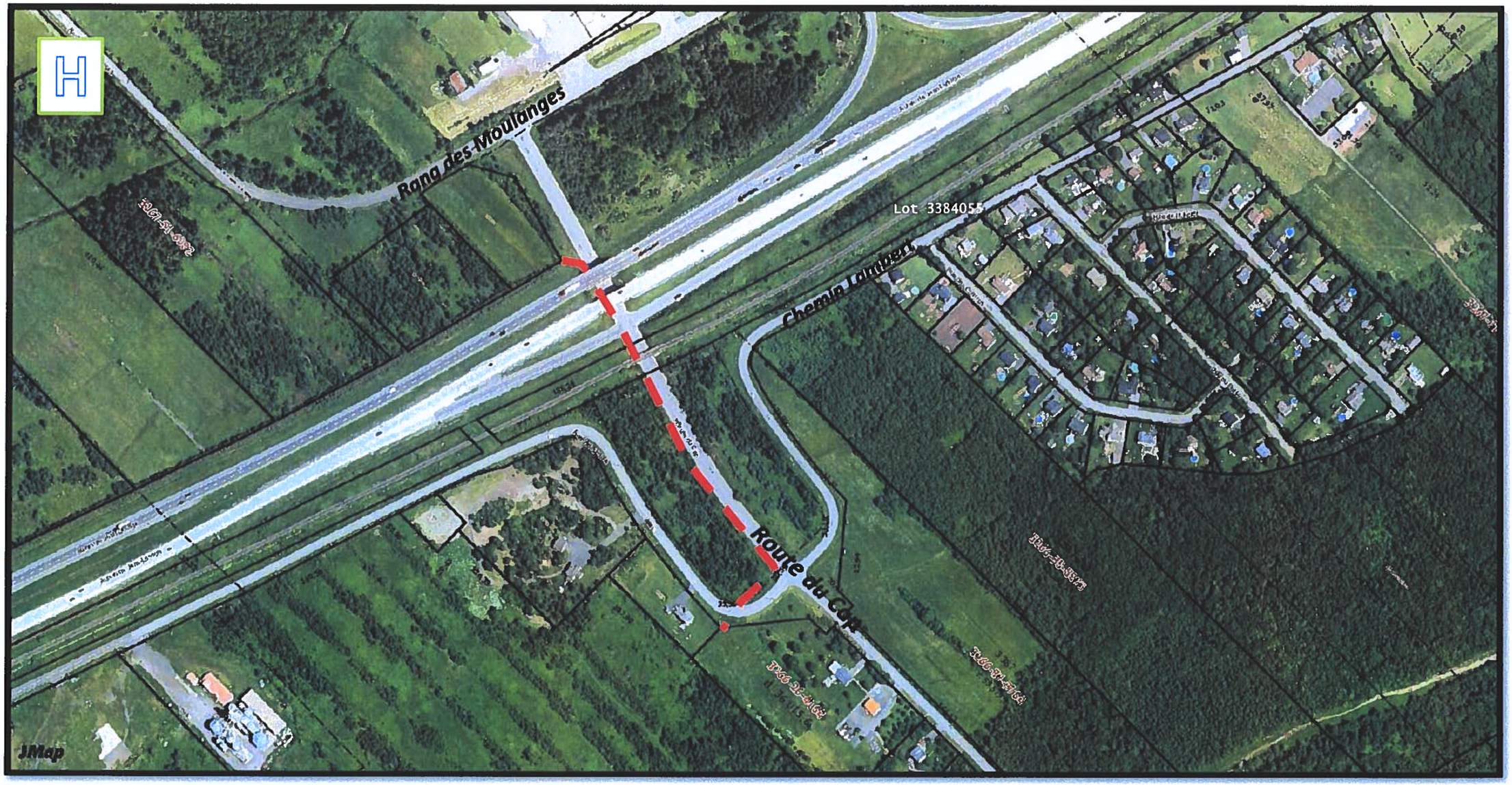
H
Rang des Moulanges
Lot 3384055
Chemin Lindsay
Route du Cap
JMap

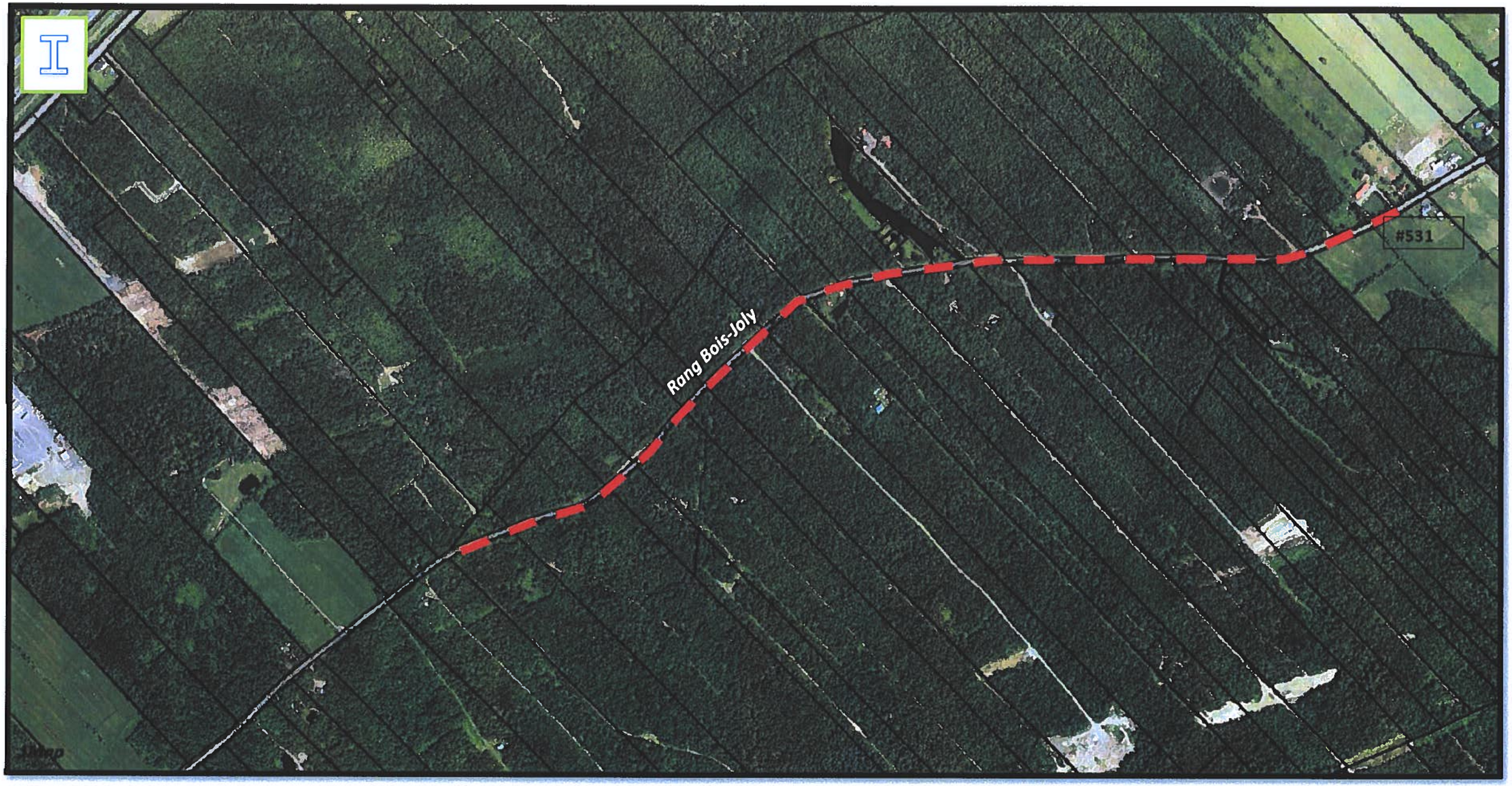
I
Rang Bois-Joly
#531

J
Route de l'Ormière
Rang Bois-Joly
Route de l'

K
Rang Bois-Joly
Route de l'Ormière

L – M
Route des Ruisseaux
Rang Saint-Lazare

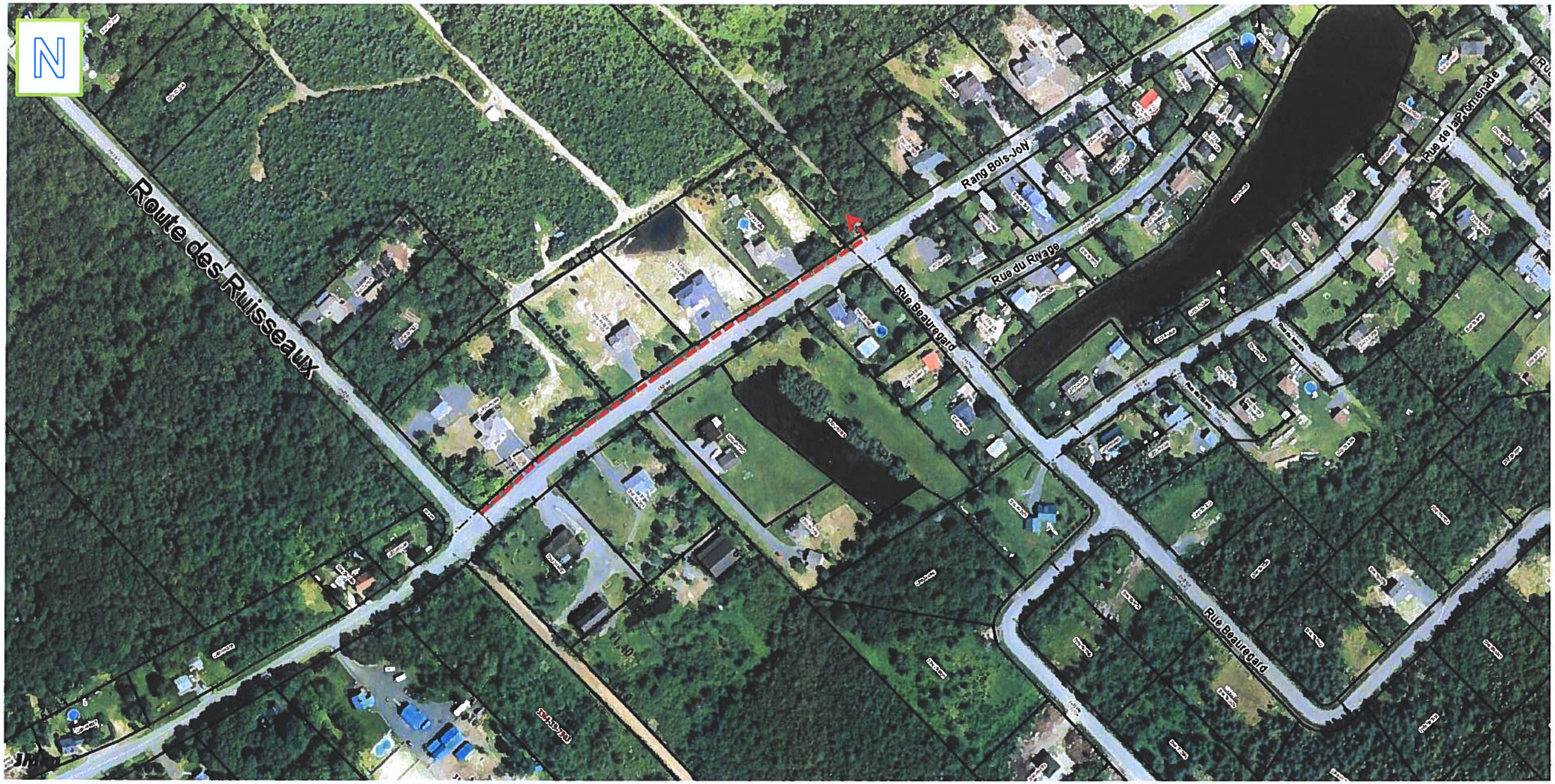
N
Route des Ruisseaux
Rang Bois-Joly
Rue du Rivage
Rue Beauregard
Rue de la Promenade
Rue Beauregard